

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01 130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32  
Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :  
[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent excusé : 1

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 27  
septembre 2023**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 27 septembre 2023

**Présents :** Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Sandrine PONCET

**Absent excusé :** Frédéric PANSARD

**Secrétaire :** Sandrine PONCET

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 26/07/2023.

### 1. Délibérations :

#### a. Le conseil délibère pour valider les tarifs redevance de ski de fond pour la saison 2023-2024

Les tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs à la pratique de ski de fonds et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin, lié aux règles de réciprocité concernent : le pass saison national ; le pass saison montages du Jura ; le pass hebdo montagnes du Jura ; le pass hebdo balade montagnes du Jura ; le pass séances.

Les tarifs du pass séances concernant le domaine skiable de Belleydoux ont été modifiés comme suit :

PASS SEANCES (domaine skiable de Belleydoux)				
Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux.				
DATES : TOUTE LA SAISON				
PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23 (pour information)	TARIF 23-24
PASS SEANCE ADULTE	Vendu aux adultes, à l'unité	A partir de 16 ans	5 €	5 €
PASS SEANCE ENFANT	Vendu aux enfants, à l'unité	De 5 à 15 ans révolus	3 €	3 €
PASS SEANCE FAMILLES	- 2 adultes - 1 enfant (- de 16 ans) payant à 3 € - le 2 <sup>ème</sup> enfant (et jusqu'à 3 max) gratuit		13 €	13 €
PASS SEANCE TRIBU	+ 4 adultes du lundi au vendredi : 3 € / personne		3 €	3 €

**Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0**

#### b. Le Conseil délibère pour renouveler la convention d'adhésion du domaine nordique à ENJ (Espace Nordique Jurassien).

Cette convention fixe les activités couvertes par la redevance et les conditions de réciprocité partagées. Une politique tarifaire commune est proposée aux sites nordiques adhérents, que les gestionnaires de sites s'engagent à respecter.

Dans ce cadre la commune s'engage à reverser à l'association ENJ 5,5 % du produit de 0 à 100 000 € et 5 % du produit au-delà des 100 000 €.

**Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0**

#### c. Renouvellement de la convention de déploiement des conseillers numériques France Services avec Haut Bugy Agglomération pour 3 ans (2024-2026).

La convention de renouvellement prévoit une consolidation des actions entreprises et l'intégration de nouvelles initiatives pour répondre aux défis numériques émergents durant les 3 années à venir.

La participation annuelle pour la commune s'élève à 350 € par an contre 250 € (2022 et 2023).

**Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32  
Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :  
[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 10**

**Présents : 9**

**Absent excusé : 1**

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 27  
septembre 2023**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

**d. Recrutement d'un vacataire pour la durée permettant l'abattage des bois destinés à la livraison des stères à domicile.**

Jusqu'à présent, la commune effectuait un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité. Mais comme il s'agit d'un paiement à la vacation (le nombre de m3), la commune doit établir un contrat de vacataire et joindre la délibération autorisant le recrutement du vacataire.

**Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0**

**e. Le Conseil délibère pour valider la décision modificative n°1 du budget principal.**

Le budget primitif voté en début d'année n'est qu'une prévision qu'il est nécessaire de réajuster tout au long de l'année. Le document retraçant les ajustements de crédits est consultable en mairie.

**Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0**

**f. Autorisation de la vente du chapiteau à la société SAS PIVA : 1 200 €**

Ce chapiteau a été acquis en date du 22/05/2019 pour des besoins d'animation.

Il n'a jamais été utilisé par la nouvelle municipalité et nécessite un contrôle technique obligatoire tous les 2 ans. Pour rappel, une délibération a été prise en date du 28/04/2021 afin de mettre en vente le chapiteau au prix de 2 800 €. Aucune proposition d'achat. Aussi, la société SAS PIVA a fait une offre d'achat de celui-ci. Une proposition de nouvelle délibération est présentée pour sa vente au prix de 1 200 €.

**Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0**

**2. Demandes d'urbanisme**

- DP00103523H0010 déposée par Madame FAMY Mélanie
- DP00103523H0011 déposée par Monsieur REYNAUD Christian
- DP00103523H0012 déposée par Monsieur HERNANDEZ Jocelyn
- PC00103523H0003 déposé par Monsieur FALCAN Raynier

**3. Courriers et mails reçus**

**a) Devis du Lycée Saint Exupéry concernant la réalisation des gardes corps de la passerelle enjambant le ruisseau « le chon »**

Suite à l'avis favorable de la commission finances, le devis d'un montant de 3 287,70 € a été renvoyé signé au Lycée. Un arrêté portant interdiction d'accès à la circulation sur le chemin pédestre a été pris pour la période du 19 septembre jusqu'au 20 octobre, le temps de la réalisation des travaux.

**b) Devis de la société BODET concernant le remplacement de la carte moteur de volée de la cloche n°1**

Après avoir réalisé l'entretien annuel des 4 appareils de volée (389,62 €), le remplacement de 2 battants de cloche (7 837,20 €), la commune a reçu un devis d'un montant de 1 381,20 € pour le remplacement de la carte du moteur de volée de la cloche 1.

Les membres du conseil acceptent ce devis.

**c) SAFER : information d'une vente notifiée**

Les membres du conseil sont informés de la notification n° 01 23 3240 01 reçue le 08/09/2023.

**d) SCI MAM DOMUS : demande d'installation d'une barrière par la commune**

Lecture par Monsieur le Maire du courrier reçu .

Une réponse a été apportée en date du 15 septembre 2023 rappelant que la position de la commune n'avait pas changé concernant la même demande déjà effectuée en août 2021.

Cette demande concerne l'installation d'une barrière sur un terrain privé ; la commune n'intervient pas sur un domaine privé.

**4. Divers**

**a) Monsieur MOURLEVAT Président de Haut Bugey Agglomération souhaite une réunion avec les membres du conseil municipal.**

La réunion aura lieu le jeudi 28 septembre à 18h00 en mairie.

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32  
Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :  
[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent excusé : 1

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL du mercredi 27  
septembre 2023**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

**b) Avis sur le renouvellement de la convention sur les espaces verts et le déneigement avec la SEMCODA**

Sur l'avis de la commission finances, les élus valident la somme forfaitaire annuelle de 675 € pour l'entretien des espaces verts et de 675 € pour le déneigement durant une saison hivernale.

Une seule délibération avec des prestations au forfait sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**c) Avis sur le renouvellement de la convention de déneigement des voies privées**

Pour mémoire la convention de déneigement a été instaurée par délibération du conseil municipal du 7 décembre 2022 : participation financière à hauteur d'un forfait de 65 € pour la durée de la saison hivernale.

Les conditions générales de cette convention de déneigement restent les mêmes. Cependant, une date limite pour le dépôt de toute demande est fixée au 30 novembre de chaque année. Aucune demande ne pourra être prise en compte après cette date.

La délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**d) Création d'un terrain de jeux de boules de pétanque**

Un terrain de boules va être créé en lieu et place de l'ancien terrain de tennis. Un chaînage en périphérie puis une mise en place de sable seront effectués avant qu'un grillage ferme ce lieu.

**e) Déchetterie mobile**

Une déchetterie mobile sera installée le samedi 14 octobre à Echallon de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.

**5. Info HBA**

**Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunale valant programme local de l'Habitat (PLUiH).**

Un registre est mis à disposition à l'accueil de la mairie si les habitants souhaitent émettre des observations ou des avis concernant la révision générale du PLUiH.

Des réunions publiques seront organisées lors des grandes étapes de la révision générale. Elles seront annoncées sur divers supports et moyens de communication (site internet de Haut Bugey Agglomération et Magazine Intercommunal).

**6. Date du prochain Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 25 octobre 2023 à 19h45.

Fin de la séance à 21h15

Fait à Belleydoux, le 6 octobre 2023

Le Maire, Pascal COURTOIS



